

Cafés Hôtels Restaurants

Horaires d'ouverture des débits de boisson

Loi de modernisation

Permis d'exploitation

Sécurité

Titre de Maître Restaurateur

TVA

Obligation de formation à l'hygiène pour les restaurateurs

Alim'Confiance : un smiley pour noter l'hygiène de votre établissement

Contrat d'avenir de la Restauration

Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services ont signé avec les neuf organisations professionnelles représentatives du secteur le « Contrat d'Avenir de la restauration ».

Ce contrat inscrit les contreparties et les engagements de la profession suite à la baisse du taux de TVA dans le secteur de la restauration à 5,5% à compter du 1er juillet 2009.

A travers ce contrat les organisations s'engagent à répercuter totalement les gains obtenus sur la baisse des prix, la création d'emplois, l'amélioration de la situation des salariés et la modernisation du secteur.

 Cliquez ici pour visualiser le document

- Accueil
- Votre CCI
- Hors menu
- Zone membres
- Recherche avancée
- Inscription
- Mise à jour
- Confirmation